

DÉCLARATION DU TRIO DES PRÉSIDENTES :
ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Réunion informelle des ministres chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes
14 novembre 2008 – Lille

Nous, le deuxième Trio des présidences – France, République tchèque et Suède – reconnaissons la nécessité d'une déclaration commune et la présentons à l'occasion de la réunion informelle des ministres chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes le 14 novembre 2008.

Considérant que :

- l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, un principe essentiel et un objectif de l'Union européenne, inscrit dans les traités des Communautés européennes ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un élément important dans la Stratégie de Lisbonne et un enjeu économique face au défi démographique ;
- une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes est primordiale ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes est importante pour la croissance économique et l'emploi au cours de la prochaine décennie ;
- des mesures visant à s'assurer que le potentiel productif des femmes et des hommes est pleinement exploité sont fondamentales pour atteindre les objectifs de la Stratégie de Lisbonne ;
- malgré une réelle amélioration de la situation des femmes et des hommes dans le domaine de l'emploi en Europe, des efforts sont encore nécessaires pour améliorer la participation des femmes au marché du travail et pour faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle à la fois pour les femmes et pour les hommes, conformément à la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et aux objectifs définis à Barcelone concernant les modes de garde des enfants ;
- les violences faites aux femmes constituent un phénomène inacceptable, une violation du droit fondamental à la vie, la sécurité, la liberté et la dignité, et qu'elles font aussi fréquemment obstacle à l'emploi des femmes et au développement de leur carrière.

Soulignant que le Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté par les Etats membres au Conseil européen en mars 2006 et la Feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) constituent le cadre des initiatives des trois présidences ;

Réaffirmant avec fermeté notre soutien et notre engagement à mettre pleinement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Pékin ;

Rappelant le Cadre d'actions sur l'égalité hommes-femmes des partenaires sociaux ;

Dans la continuité du 1^{er} Trio de présidences, nous réaffirmons l'importance d'une déclaration du Trio comme moyen de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et nous nous engageons à mettre en œuvre les priorités suivantes, pendant les 18 prochains mois :

1. Renforcer davantage l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une approche intégrée et à des mesures spécifiques dans le cadre de la prochaine Stratégie post-Lisbonne en mettant l'accent sur des mesures visant à augmenter l'emploi des femmes et à réduire les disparités entre femmes et hommes en matière d'emploi, de chômage et d'inactivité ;
2. Intensifier la lutte contre les stéréotypes fondés sur le sexe afin de diversifier les choix d'orientation professionnelle et d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle ;
3. Favoriser l'accès des femmes aux postes de décision et de direction ;
4. Développer l'entrepreneuriat féminin ;
5. Améliorer la qualité de l'emploi des femmes, en offrant des heures de travail flexibles plutôt que du travail à temps partiel ;
6. Lutter contre les écarts salariaux, en combinant le dialogue social, des mesures actives des Etats membres et la valorisation des bonnes pratiques des entreprises ;
7. Développer la formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience des femmes, fréquemment employées dans des secteurs peu qualifiés ;
8. Poursuivre, avec le soutien des autorités locales, le développement de modes de garde accessibles, financièrement abordables et de bonne qualité, et encourager les entreprises à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle, la vie familiale et la vie privée à la fois pour les femmes et pour les hommes ; encourager les hommes à prendre davantage part aux responsabilités familiales ;
9. Mettre en œuvre des mesures actives pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes ;
10. Continuer à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin et prévoir les actions à entreprendre après 2010 ; la présidence française propose un ensemble d'indicateurs sur « les femmes et les conflits armés » et un rapport évaluant les indicateurs sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. La Suède préparera un rapport pour les Nations Unies sur le suivi du Programme d'action de Pékin +15.
11. Le Trio continuera de promouvoir l'approche intégrée de l'égalité dans toutes les formations du Conseil, y compris en développant la sensibilisation à l'approche intégrée de l'égalité des sexes parmi les Représentants permanents des Etats membres de l'UE.

En vue de promouvoir et de poursuivre la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les domaines prioritaires, les événements et activités suivants ont eu lieu ou auront lieu durant le deuxième Trio de présidences – France, République tchèque, Suède :

1/ France:

Réunion de sensibilisation des Représentations permanentes des Etats membres auprès de l'Union européenne à l'approche intégrée de l'égalité autour du thème : les femmes et les conflits armés ;

Réunion du Groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Réunion ad hoc Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;

Réunion informelle des ministres chargés de la famille sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ;

Conférence : « L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, un enjeu économique face au défi démographique » ;

Réunion informelle des ministres chargés de l'égalité entre les sexes sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

2^e Sommet de l'égalité ;

Suivi du Programme d'action de Pékin : adoption de conclusions du Conseil sur : la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et personnelle; les femmes et les conflits armés, y compris la proposition d'indicateurs ;

2/ République tchèque :

Réunion du Groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

53^e Session de la Commission sur la Condition de la femme (Nations Unies) ;

42^e Session de la Commission de la population et du développement (Nations Unies – les Objectifs du Millénaire pour le Développement) ;

Conférence européenne sur de nouveaux moyens de vaincre les stéréotypes fondés sur le sexe ;

Adoption de conclusions du Conseil sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes concernant la génération des +50 ans dans la vie active et une vieillesse digne ;

98^e Session de la Conférence internationale du travail en 2009 ;

Réunion ad hoc Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société
(Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée)

3/ Suède

Réunion du Groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Conférence ministérielle sur l'égalité des sexes pour la croissance économique et l'emploi au cours de la prochaine décennie, adoption de conclusions du Conseil basées sur les conclusions de la conférence ;

Conférence d'experts sur la violence des hommes envers les femmes ;

Réunion ad hoc Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;

Seconde conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;

Suivi du Programme d'action de Pékin : adoption de conclusions du Conseil basées sur un rapport sur Pékin +15 ;

Conférence d'experts « De la PME au SBA » (small business act) avec un atelier sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin ;

Promouvoir l'entrepreneuriat féminin lors du Conseil informel Compétitivité ;

Conférence sur les différences entre filles et garçons en matière de résultats scolaires.